



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts bonifiés

Question écrite n° 14770

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la pérennité du dispositif de bonification des prêts agricoles. A l'heure actuelle, ce dispositif n'a toujours pas été arrêté, ce qui provoque une vive inquiétude dans le monde agricole. Les professionnels du secteur craignent en effet une évolution de ce dispositif vers un système de bonification en points ou vers un mécanisme de subventions à l'investissement, ce qui risquerait d'être interprété comme un désengagement de l'Etat. Or, le dispositif de bonification en vigueur jusqu'à présent a le double mérite de constituer un financement sûr et stable pour chaque agriculteur, quelle que soit sa situation, et de ne représenter en valeur pour l'État que 25 % du coût auquel il s'élevait il y a vingt ans. Aussi, afin de pouvoir rassurer les professionnels du monde agricole, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure il entend poursuivre le financement de ce dispositif.

Texte de la réponse

La mise en place des prêts bonifiés à l'agriculture doit s'effectuer prochainement, la procédure d'habilitation des établissements de crédit à distribuer des prêts bonifiés à l'agriculture en 2003 devant, en effet, aboutir dans les prochains jours. Le système de bonification nécessitait des évolutions afin de mieux encadrer la dépense budgétaire au profit du secteur agricole et de répondre aux exigences communautaires en matière de « traçabilité » des dépenses présentées au cofinancement du FEOGA. Les conditions financières des prêts, ainsi que les enveloppes nationales pour chaque catégorie de prêt, sont reconduites à leur niveau de 2002, les prêts aux productions végétales spéciales et les prêts spéciaux d'élevage bénéficiant même d'une baisse de leur taux d'intérêt en passant de 4,5 % à 4 %. Il était important de pérenniser cet instrument permettant d'encourager l'investissement et l'installation des jeunes agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14770

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2127

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4511